

**Extrait du registre des délibérations  
Séance du comité syndical du  
SYDELON  
du 26 juin 2024**

Membres élus : 20  
En activité : 20  
Membres présents : 14  
Membre ayant donné procuration : 1  
Membres absents excusés : 5

L'an deux-mille-vingt-quatre le vingt-six juin à dix-neuf heures, les délégués des structures membres du comité syndical du Syndicat mixte de transport et de traitement des déchets ménagers de Lorraine Nord (SYDELON), à savoir la communauté d'agglomération Portes de France Thionville, la communauté d'agglomération du Val de Fensch, la communauté de communes de Cattenom et environs et la communauté de communes Bouzonvillois Trois Frontières, dûment élus par leurs conseils respectifs se sont réunis, sous la présidence du Président, Michel PAQUET, à la communauté de communes de Cattenom et environs (2 avenue du Général de Gaulle à Cattenom), sur convocation qui leur a été adressée par Michel PAQUET, Président, le vingt juin, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: M. LOUIS Jean-Charles, M. ZIEGLER Damien,  
Mme VACCA Agnès, M. LUCCHINI Marc et M. DE LAZZER  
Xavier

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

;, M. MEDVES Jean-François, M. JURCZAK Serge, M. CORAZZA  
Hervé, M. STEICHEN Christian et M. ANTOINE Marc

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE  
CATTENOM ET ENVIRONS

: M. PAQUET Michel, Mme DUTTA GUPTA Marie-Marthe et  
M. FADI Hassan

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

: M. TINNES Jean-Paul

**Était absente (avec procuration) :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

: Mme BUHAJEZUK Christelle a donné procuration à  
M. DE LAZZER Xavier.



Publié(e) le - 8 JUIL. 2024

Pour le Président et par délégation  
Le Directeur général

Laurent GADEYNE

**Étaient absents excusés :**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

⊗ Mme RENAUX PATRICIA et M. MELEO Guy

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
DU VAL DE FENSCH

⊗ Mme REBSTOCK-PINNA Alexandra et Mme FRIEDMANN  
Laurène

COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES  
BOUZONVILLOIS  
TROIS FRONTIÈRES

⊗ M. GLODEN Roland

**Suppléant présent dont le vote ne peut pas être comptabilisé**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION  
PORTES DE FRANCE  
THONVILLE

⊗ M. SICHET Frédéric

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales le secrétaire de séance désigné est M. DE LAZZER Xavier (communauté d'agglomération Portes de France Thionville).

**Objet : Décision modificative n°1**

Lors du Débat d’Orientation Budgétaire (DOB) 2024, le Conseil Syndical du SYDELON a acté le projet de construction d’un centre de transfert destiné à recevoir et à massifier, avant transport vers les filières de traitement, les déchets ménagers et assimilés produits par les EPCI membres.

Pour rappel, cet équipement remplacera les différents centres de transfert actuellement utilisés et exploités sous procédures de marchés publics.

Sa réalisation, prévue début 2025, nécessitera environ 2 années de travaux pour un montant total de 6 000 000 €TTC.

Afin de financer cet équipement, le SYDELON doit recourir à un emprunt correspondant au montant de l’opération. Le remboursement par annuité de cet emprunt a été acté lors du Comité Syndical du 3 avril 2024 par l’appel d’une cotisation de 2.26 €/hab.

Par conséquent, il convient d’ajuster les crédits votés lors du budget primitif 2024 afin de régulariser le chapitre correspondant au paiement de cette investissement et de prévoir en fonctionnement les coûts liés à l’emprunt ainsi que les frais liés à l’acquisition du terrain, de la manière suivante :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT en HT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>BP 2024</b>	<b>DM n°1</b>	<b>BP+DM</b>
62	6227	Frais actes et contentieux	4 000,00 €	+ 55 615,46 €	59 615,46 €
62	627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	+ 20 000,00 €	20 000,00 €
66	66111	Intérêts des emprunts	0,00 €	+ 240 000,00 €	240 000,00 €
023	023	Virement à la section d’investissement	435 601,11 €	- 315 615,46 €	119 985,65 €
<b>Total DM n°1</b>				<b>0,00 €</b>	
<b>RECETTES</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>BP 2024</b>	<b>DM n°1</b>	<b>BP+DM</b>
				0,00 €	
<b>Total DM n°1</b>				<b>0,00 €</b>	

<b>SECTION D’INVESTISSEMENT en HT</b>					
<b>DEPENSES</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>BP 2024</b>	<b>DM n°1</b>	<b>BP+DM</b>
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	315 615,46 €	+ 5 684 384,54 €	6 000 000,00 €
<b>Total DM n°1</b>				<b>+ 5 684 384,54 €</b>	
<b>RECETTES</b>					
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Intitulé</b>	<b>BP 2024</b>	<b>DM n°1</b>	<b>BP+DM</b>
16	1641	Emprunt	0,00 €	+ 6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
021	021	Virement de la section d’exploitation	435 601,44 €	- 315 615,46 €	119 985,65 €
<b>Total DM n°1</b>				<b>+ 5 684 384,54 €</b>	

Commissions consultées : *Commission finances*

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la nomenclature budgétaire et comptable M57,  
VU la délibération du Comité Syndical du 20 mars 2024 approuvant le DOB 2024,  
VU la délibération du Comité Syndicat du 3 avril 2024 portant adoption du Budget Primitif 2024,  
VU la délibération du Comité Syndicat du 3 avril 2024 fixant le montant de cotisation par habitant pour l'année 2024,

CONSIDERANT que le SYDELON doit se doter de cet équipement pour maintenir un niveau de service auprès de ses EPCI,

CONSIDERANT la nécessité de recourir à l'emprunt pour financer le centre de transfert du SYDELON,

Entendu l'exposé de M. Michel PAQUET, Président, le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**VOTE** la décision modificative N°1 comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT en HT					
DEPENSES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2024	DM n°1	BP+DM
62	6227	Frais actes et contentieux	4 000,00 €	+ 55 615,46 €	59 615,46 €
62	627	Services bancaires et assimilés	0,00 €	+ 20 000,00 €	20 000,00 €
66	66111	Intérêts des emprunts	0,00 €	+ 240 000,00 €	240 000,00 €
023	023	Virement à la section d'investissement	435 601,11 €	- 315 615,46 €	119 985,65 €
Total DM n°1				0,00 €	
RECETTES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2024	DM n°1	BP+DM
				0,00 €	
Total DM n°1				0,00 €	

  

SECTION D'INVESTISSEMENT en HT					
DEPENSES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2024	DM n°1	BP+DM
23	2315	Installations, matériels et outillage techniques	315 615,46 €	+ 5 684 384,54 €	6 000 000,00 €
Total DM n°1				+ 5 684 384,54 €	
RECETTES					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2024	DM n°1	BP+DM
16	1641	Emprunt	0,00 €	+ 6 000 000,00 €	6 000 000,00 €
021	021	Virement de la section d'exploitation	435 601,44 €	- 315 615,46 €	119 985,65 €
Total DM n°1				+ 5 684 384,54 €	

Pour copie conforme au registre,  
au siège du SYDELON, 1 A avenue Gabriel Lippmann 57970 YUTZ.

Yutz, le - 8 JUL. 2024



Le Président,

Michel PAQUET